

L'an deux mil quatorze et le 6 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY, SCHALLER, FLORENTIN, Mme MALJEAN, MM. RAPT, GALL, HENOT, ROBIN.

Absents: MM. MACCHI (procuration donnée à M. HARDY), BELVO

Secrétaire de séance : M. FLORENTIN

Les convocations ont été adressées le 20 décembre 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.3) Renouvellement de la Ligne de Trésorerie
- (3.3) Transfert de baux à ferme
- (5.8) Autorisation à ester en justice

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 2 décembre 2013 qui est adopté à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire propose le rajout du point « Autorisation de paiement de dépenses d'investissement » (7.1) à l'ordre du jour, ce qui a été accepté à l'unanimité.

### **1/2014 : (7.3) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000,00 € auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**. Cette ligne arrive à échéance le 15 février 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler, auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, la ligne de trésorerie destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Monsieur le Maire expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes de paiement et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgetés. Monsieur le Maire précise que cette ligne de Trésorerie est conclue pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Décide de demander à la **CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, le renouvellement de la ligne de trésorerie de 150 000,00 euros (cent cinquante mille euros), aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, à savoir le taux appliqué sera l'Euribor 3 Mois Jour augmenté d'une marge de + 2,000 %, les frais de dossiers étant de 500 euros. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune, et en cas de non-renouvellement de la Ligne de Trésorerie, la totalité des utilisations à l'échéance annuelle.
- Prend l'engagement :

1. d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
  2. d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget)
- Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE** et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Délibération prise à l'unanimité

### **2/2014 : (3.3) TRANSFERT DES BAUX A FERME.**

M. le Maire rappelle que M. HENOT Jean-Paul loue à la commune les parcelles suivantes :

- section 7 n°276 d'une superficie de 4ha 61 a 39ca (bail du 01/10/2006, avenant du 01/11/2009)
- section 8 parcelles 85 (2ha 42), 86p (0ha 43), 87 (0ha 57) et 89 (60 a) (bail du 01/12/2002)

Le Maire fait lecture du courrier de M et Mme HENOT en date du 24 décembre 2013, faisant part de leur souhait de transférer ces baux à leur fils, Christophe HENOT.

Après, débats (M. HENOT ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal accepte le transfert de bail à Christophe HENOT et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération prise à l'unanimité.

### **3/2014 : (5.8) AUTORISATION A DEFENDRE LA COMMUNE.**

Après débats, le Conseil Municipal autorise le cabinet d'avocats M&R, 29 avenue des Vosges à Strasbourg, à défendre la commune de Lorry-Mardigny, dans la procédure en référé n°1305277, enregistrée au Tribunal Administratif de Strasbourg le 27/11/2013, opposant la commune de Lorry-Mardigny à M. RENAUX Gérard.

Délibération prise à l'unanimité

### **4/2014 : (7.1) AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT.**

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour permettre le paiement de dépenses d'investissement 2014 pour l'opération 109 « enfouissement de réseaux/éclairage public », en raison d'une éventuelle augmentation du taux de la TVA et d'éventuels travaux complémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à affecter 5 000 €, en dépenses d'investissement, à l'opération 109 « enfouissement de réseaux/éclairage public ».

**Divers :**

**Information sur deux décisions modificatives :**

1/ Un marché public concernant la rénovation de l'éclairage public de la commune a été signé avec l'entreprise SPIE pour un montant de 51 482,54 €.

En vue du paiement de cette facture, il convient de procéder au virement de crédits suivants :

- Opération 109 (enfouissement de réseaux/ éclairage public) compte 2315 :	+ 9 583,71 €
- Chapitre 020 – compte 020 (dépenses imprévues):	- 9 583,71 €

2/ Afin de procéder au paiement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), il convient de faire les virements de crédits suivants:

- chapitre 14, compte 73925 :	+ 81,00 €
- Chapitre 022 – compte 022 (dépenses imprévues):	- 81,00 €

Ces décisions modificatives n'ont pas fait l'objet d'une délibération, vu que les crédits nécessaires ont été pris sur le compte « dépenses imprévues ».

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

**Liste des délibérations du 6 janvier 2014 :**

- 1/2014 (7.3) *Emprunts* - Renouvellement de la Ligne de Trésorerie
- 2/2014 (3.3) *Locations* - Transfert de baux à ferme 6/2013
- 3/2014 (5.8) *Décision d'ester en justice* - Autorisation à défendre la commune
- 4/2014 (7.1) *Décisions budgétaires* - Autorisation de paiement de dépenses d'investissement

Signatures

HARDY Philippe

SCHALLER Serge

FLORENTIN Gilles

MALJEAN Marie-Claude

RAPT Guy

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

ROBIN Denis